

AR PREFECTURE

082-200066322-20191001-DEL0920191-DE
Regu le 01/10/2019

Vu, pour être annexé
à la délibération du
Conseil Communautaire
en date du... 24.09.2019.....
A Castelsarrasin, le... 01.10.2019.....
Pour Le Président



RAPPORT D'ACTIVITE

2018

de la
Communauté de Communes Terres des
Confluences



SOMMAIRE

EDITO	4
Présentation	5-6
La diversité de notre territoire	6
Chiffres clés	6
PARTIE 1.....	7
Gouvernance et Compétences	7
Le conseil communautaire.....	7
Le bureau.....	7
Les commissions thématiques intercommunales.....	7-8
Compétences – Statuts modifiés par arrêté en date du 6 mai 2019 (n° AP – 82-2019-05-06-00)..	9
A- COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	9 à11
B- COMPÉTENCES OPTIONNELLES	12-13
C- COMPÉTENCES FACULTATIVES	14-15
PARTIE 2.....	16
Fonctionnement et administration : Une équipe au service des habitants	16
Moyens généraux	16
Ressources Humaines et Mutualisation.....	16
Communication	17
Finances	17 à 20
PARTIE 3	21
Les actions de la Communauté de Communes en 2018.....	21
1- Développement économique, agriculture et attractivité du territoire	21 à 23
Aérodrome	23
Aménagement numérique	23
2- Tourisme et affaires culturelles.....	24
3- Voirie - Travaux - Mobilité	25-26
4- Aménagement de l'espace, ruralité et urbanisme.....	26
Services commun instruction.....	27 à 30
PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)	30-31
5- Action sociale et santé	31
Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s itinérant.....	31
Portage à domicile.....	32
Contrat Local de Santé.....	32
Maison de santé Pluri-professionnelle de Saint-Nicolas-de-la-Grave.....	33
6- Restauration communautaire	33 à 35
Travaux cuisine centrale.....	35

7- Cadre de vie	36
Elimination et valorisation des déchets/Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés	36-37
Chenil	37
8- Habitat et logement.....	37
Bilan OPAH 2018 : des aides pour rénover les logements pour les propriétaires bailleurs et occupants.....	38
Conférence Intercommunale du Logement (CIL)	38
Aire d'accueil des gens du voyage (gestion et suivi).....	39
9- Environnement	39
GEMAPI	39
Service public d'assainissement non collectif (SPANC).....	39-40
Centre aquatique intercommunal.....	40-41

Voilà cinq ans que nous travaillons à répondre aux attentes des administrés, afin de développer une offre de services et d'équipements pour faire de ce territoire un lieu de vie agréable, accueillant, dynamique et solidaire.

Malgré un contexte contraint par une baisse des dotations de l'État et l'application des nouvelles lois, de nombreuses actions ont été mises en œuvre permettant l'évolution de projets qui, jusque-là, étaient inexistantes ou rares.

Nous avons connu de grands changements en passant, tout d'abord, de 2 à 6 communes puis de 6 à 22 communes, mais nous nous sommes toujours attachés à structurer notre collectivité autour de ses élus, de son personnel, de ses locaux, de ses nouveaux statuts.

Il faut laisser désormais le temps à notre communauté de se structurer, de s'étoffer et de grandir au bénéfice de ses communes. Nous devons mettre nos moyens en commun pour maîtriser collectivement notre destin. Peu importe que le service soit porté par la commune ou la communauté. En revanche, il est essentiel qu'il soit de qualité et à un prix qui soit le moins élevé possible pour le contribuable.

Je l'ai toujours dit. Notre Communauté de Communes ne doit pas être une addition de communes sans projet commun. C'est une entité qui nous permet de construire ensemble ce qu'on ne pourrait pas faire seul, pour développer notre territoire.

Grâce à notre travail collectif, nous faisons de ce territoire un espace de vie attractif qui conserve un environnement de qualité. Nous devons continuer dans cette voie-là pour permettre aux générations futures de bénéficier de ces politiques.

Je vous invite à lire ce rapport, bilan de nos politiques pour 2018 préparé transversalement par nos agents qui s'investissent au quotidien pour les administrés.

Article L5211-39

Modifié par Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 - art. 40

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Présentation



La Communauté de Communes Terres des Confluences est composée des communes ci-après désignées :

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| - Angeville | - Labourgade |
| - Boudou | - Lafitte |
| - Castelferrus | - Lizac |
| - Castelmayran | - Moissac |
| - Castelsarrasin | - Montain |
| - Caumont | - Montesquieu |
| - Cordes-Tolosannes | - Saint-Aignan |
| - Coutures | - Saint-Arroumex |
| - Durfort-Lacapelette | - Saint-Nicolas-de-la-Grave |
| - Fajolles | - Saint-Porquier |
| - Garganvillar | - La Ville-Dieu-du-Temple |

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à CASTELSARRASIN (82100), 636, rue des Confluences.

La diversité de notre territoire

Suite à la réforme de la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la Communauté de Communes Terres des Confluences est née le 1er janvier 2017. C'est le 3^{ème} ensemble intercommunal du département de Tarn-et-Garonne après la Communauté d'Agglomération de Montauban et la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne. Les 22 communes qui la composent permettent d'accéder à un patrimoine riche et diversifié.

Ce vaste territoire constitue un formidable bassin de vie puisqu'il se situe à la confluence du Tarn et de la Garonne, autour de deux villes moyennes attractives que sont Castelsarrasin et Moissac et au carrefour de voies de communication telles que le Canal des deux mers, l'autoroute A62, le chemin de fer de Toulouse-Bordeaux.

Il est également un puissant levier de développement économique, touristique et culturel par la richesse de ses paysages qui s'étendent des coteaux du Bas Quercy aux coteaux de la Lomagne, la diversité de ses activités agricoles caractéristiques de l'identité de notre territoire.

Chiffres clés

2017 date de création, après fusion

22 communes

41.874 habitants

451 km²

Gouvernance et Compétences

La Communauté de Communes est gérée par un bureau, un conseil communautaire et 12 commissions thématiques.

Le conseil communautaire

Il comprend 53 conseillers communautaires. Le nombre des représentants est calculé en fonction du nombre d'habitants de chaque commune. Il décide les actions et projets à mettre en œuvre.

Représentation des communes

- 15 élus de Castelsarrasin
- 15 élus de Moissac
- 3 élus de La Ville-Dieu-du-Temple
- 2 élus de Saint-Nicolas-de-la-Grave
- 1 élu pour les autres communes (Angeville, Boudou, Castelferrus, Castelmayran, Caumont, Cordes-Tolosannes, Coutures, Durfort-Lacapelette, Fajolles, Garganvillar, Labourgade, Lafitte, Lizac, Montaïn, Montesquieu, Saint-Aignan, Saint-Aroumex, Saint-Porquier)

Le bureau

Le bureau de la Communauté de Communes comprend 13 membres. Il est composé d'un président et de 12 vice-présidents, chacun en charge d'une compétence. Il prépare les délibérations du conseil communautaire.

Les commissions thématiques intercommunales

12 commissions ouvertes aux élus municipaux :

- Développement économique - attractivité du territoire et Agriculture
20 membres (dont 3 de l'opposition)
- Aménagement de l'espace - urbanisme et Ruralité
19 membres (dont 1 de l'opposition)
- Habitat et logement
15 membres (dont 1 de l'opposition)
- Ressources Humaines et mutualisation
12 membres (dont 2 de l'opposition)
- Finances, Marchés publics et vie associative
19 membres (dont 3 de l'opposition)
- Action sociale et santé
20 membres (dont 3 de l'opposition)
- Communication
16 membres (dont 3 de l'opposition)
- Restauration communautaire
15 membres (dont 3 de l'opposition)
- Cadre de vie
15 membres (dont 1 de l'opposition)

- Environnement
19 membres (dont 2 de l'opposition)
- Voirie - Travaux - Mobilité
19 membres (dont 1 de l'opposition)
- Tourisme et affaires culturelles
19 membres (dont 3 de l'opposition)

Les commissions institutionnelles :

- Délégation de service public (Cuisine centrale)
- Appels d'offres et marchés
- Commission Locale d'Evaluation pour les Charges Transférées (CLECT)
Création et élection des membres
 - 1 représentant pour les communes de Durfort-Lacapelette, Montesquieu, Boudou, Lizac, Angeville, Castelferrus, Castelmayran, Caumont, Cordes-Tolosannes, Coutures, Fajolles, Garganvillar, Labourgade, Lafitte, Montain, Saint-Aignan, Saint-Arroumex, Saint-Nicolas-de-la-Grave, La Ville-Dieu-du-Temple et Saint-Porquier : Maire ou son représentant
 - 2 représentants pour les communes de Castelsarrasin et Moissac : le Maire ou son représentant et l'élu délégué aux finances.
- Commission d'Appel d'Offre (CAO)
Election des membres
 - 5 titulaires et 5 suppléants
- Commission Consultative d'Appel d'Offres (CCAO) – Groupement de commande voirie
 - 4 titulaires et 4 suppléants
- Commission pour les concessions
Election des membres :
 - 5 titulaires et 5 suppléants
- Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
 - 2 suppléants
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
Création et désignation de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants sélectionnés par le directeur départemental des finances publiques

Les réunions en 2018

- 8 bureaux communautaires
- 8 conseils communautaires
- 56 commissions communautaires (8 finances, 5 action sociale, 6 cadre de vie, 5 environnement, 2 restauration, 3 aménagement, 3 communication, 7 développement économique, 4 habitat, 4 tourisme et affaires culturelles, 4 ressources humaines, 5 voirie)
- Des rencontres avec les communes :
 - 1 rencontre/an avec l'ensemble des élus communautaires
 - Des rencontres individualisées Président/DGS dans chaque commune
 - 2 rencontres/an organisées par la DGS avec les DGS et les secrétaires de mairie
 - Des rencontres régulières de la DGS avec les DGS des communes de Castelsarrasin et Moissac
- 1 modification statutaire
- Un travail de lissage sur les compétences optionnelles et facultatives et 7 délibérations pour définir les intérêts communautaires

Structure de coopération et de mutualisation entre ses 22 communes pour proposer plus de services aux habitants, la Communauté de Communes exerce cinq compétences principales.

Compétences – Statuts modifiés par arrêté en date du 6 mai 2019 (n° AP – 82-2019-05-06-00)

A - COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 | Aménagement de l'espace

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
 - Aménagement numérique - Réseaux et services locaux de communications électroniques définis à l'article L.1425-1 I du CGCT :
 - Établissement et exploitation sur son territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques, au sens des 3° et 15° de l'article L. 32 du code des postes et des communications électroniques.
 - À ce titre, la Communauté de Communes peut :
 - Acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou des réseaux existants
 - Mettre de telles infrastructures ou réseaux à la disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants
 - Fournir des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux (en cas d'insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finaux et après en avoir informé l'Autorité de régulation des communications électroniques)
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Création, aménagement et entretien des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire



2 | Développement économique



Mise en œuvre des actions de développement économique et touristique :

Axe économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du Code général des collectivités territoriales
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire

portuaire ou aéroportuaire

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Axe touristique

- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

3 | Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement

Étude, exécution et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, ce lac ou à ce plan d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines



4 | [Accueil des gens du voyage](#)

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.



5 | [Déchets ménagers](#)



Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, y compris les encombrants.

B - COMPETENCES OPTIONNELLES

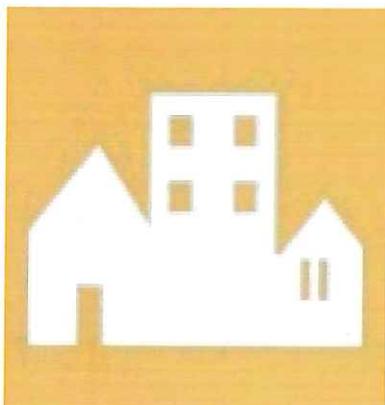
1 | Politique du logement et du cadre de vie

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

- Élaboration, mise en œuvre et révision d'un Programme Local de l'Habitat (PLH), en l'espèce d'un PLUi valant PLH



2 | Politique de la ville



Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.



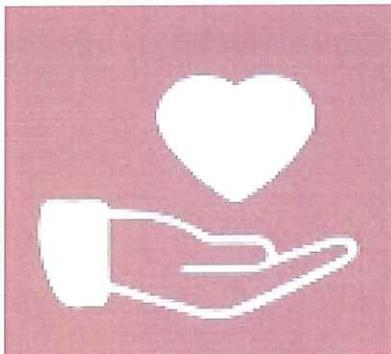
3 | Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire



- 4 | [Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs, de loisirs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire](#)



- 5 | [Action sociale d'intérêt communautaire](#)



- 6 | [Maisons de services au public](#)

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes, en application des dispositions de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

C - COMPÉTENCES FACULTATIVES

1 | [Assainissement](#)

Service public d'assainissement non collectif.



2 | [Action culturelle](#)

Actions de soutien en faveur des activités culturelles qui concernent le périmètre communautaire.

3 | [Formations](#)

Cette compétence intègre :

- Toutes démarches auprès des administrations concernées en vue d'obtenir la création de formations professionnalisantes, précision étant faite que la Communauté de Communes n'est pas compétente pour les adjonctions de filières aux établissements scolaires existants sur le périmètre communautaire
- Toutes études préalables permettant de déterminer la faisabilité de ces créations ou participations financières à des études lancées à ce titre par l'État ou autre collectivité, ou établissements publics
- En cas de création, la Communauté de Communes est compétente en matière d'investissement ou d'attribution de subvention en investissement à des maîtres d'ouvrages extérieurs pour la réalisation de tous ouvrages ou équipements s'inscrivant dans la réalisation de l'opération (locaux d'enseignement, d'hébergement etc...)

4 | [Restauration collective](#)



La Communauté de Communes est compétente pour :

- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la cuisine centrale intercommunale, située à Castelsarrasin, allée des Tournesols, et qui sera transférée sur la zone d'activités de Barrès 1 à Castelsarrasin
- La fabrication des repas en liaison froide, destinés aux structures suivantes du territoire intercommunal qui le souhaitent :
 - crèches, écoles, centres de loisirs, portage à domicile et adultes de foyers restaurants
- La livraison des repas dans les points de distribution du périmètre intercommunal
- Les matériels de remise en température des repas dans les points de distributions bénéficiant du service

À l'exception du dernier alinéa, cette compétence pourra être assurée au profit des communes extérieures ou établissements par voie de convention de prestation de services ou par l'intermédiaire d'un délégataire extérieur.

5 | [Sentiers de randonnée et circuits d'itinérances](#)

Création, aménagement et entretien des sentiers de randonnée existants et répertoriés par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, et tout sentier à créer en accord avec le Département et l'Office de Tourisme Intercommunal.

6 | [Animations rurales et agricoles](#)

Organisation d'animations et d'événements à vocation agricole et rurale à l'échelle du périmètre communautaire et actions de soutien en faveur du développement de manifestations de cette nature.

7 | [Projet alimentaire](#)

Etudes et développement d'un projet alimentaire de territoire.

Pour les compétences suivantes les intérêts communautaires ont été définis :

- Aménagement de l'espace
- Création, aménagement et entretien des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs, de loisirs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
- Action sociale

Fonctionnement et administration : Une équipe au service des habitants

Moyens généraux

Ressources Humaines et Mutualisation

Le nombre d'agents et l'équivalent temps plein : 75 postes correspondant à 71,59 équivalents temps plein.

Repères

Répartition des emplois par catégorie

A : 4 B : 11 C : 60

soit **75 agents**

Faits marquants

- Nombre d'arrêtés : 147
- Nombre de notes de service : 23
- Nombre de contrats de remplacements : 16
- Nombre d'emplois d'avenir : 3 CUI/CAE et 2 emplois d'avenir
- Nombre d'agents mis à disposition : 5
 - Communes vers EPCI : 3
 - EPCI vers syndicat et associations : 2
- Nombre de réponses à des candidatures : 108
- Nombre de stagiaires accueillis : 5
- Nombre offres d'emplois diffusées en externe : 4 (Parcours Emploi Compétence/Gestionnaire carrière et paie/Chargé(e) de mission déchetteries et pré-collecte/Directeur des Services Techniques et Grands projets)
- Nombre offres d'emplois diffusées en interne : 3 (services techniques)
- Nombre de jours de formation : 40 jours intégration, 65 jours dans le cadre de formation de professionnalisation, 13 jours de formation dans le cadre de perfectionnement, 44 jours de formation dans un autre cadre (formation continue, réunion d'information...)
- Développement des outils de communication pour favoriser la mobilité interne des agents : notes de service interne et offres d'emploi
- Pour la mutualisation, mise en œuvre de formations mutualisées avec les communes du territoire : 4 sessions (excel/word/management/marchés publics)

2019 : Les perspectives

- Renégociation et réévaluation du régime indemnitaire et mise en conformité avec la réforme indemnitaire de la fonction publique sur l'engagement professionnel (RIFSEEP) avec les services ressources humaines des communes et les CCAS de Castelsarrasin et Moissac
- Elargissement de la compétence voirie sur l'ensemble du territoire et du RAM intercommunal itinérant sur l'ensemble du territoire (au 1^{er} juillet 2019)
- Création d'un livret d'accueil nouvel arrivant en partenariat avec le service communication

- Création du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la Communauté de Communes suite aux élections professionnelles de décembre 2018
- Mise en place du règlement intérieur de la collectivité
- Pilotage d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEEC) à l'échelle intercommunale
- Mise en place d'un journal interne
- Entretiens professionnels 2019

Communication

La communication concourt en premier lieu à informer. Pour la Communauté de Communes, c'est un outil indispensable pour la rendre lisible, expliquer précisément aux habitants son rôle, ses actions et les services qu'elle propose. Il s'agit de démontrer en quoi l'intercommunalité s'implique de manière complémentaire ou se distingue des communes.

Cela permet également de promouvoir le territoire en valorisant les personnalités, les savoir-faire et les ressources qui construisent son attractivité et composent son image externe.

Faits marquants

- 2 numéros du magazine Confluences par an
- 1^{ère} newsletter diffusée en novembre
- Réalisation du rapport d'activité annuel de 2018 et de différents outils de communication institutionnelle
- Elaboration de supports écrits pour faciliter la communication des différents services
- Mise à jour du site internet de la Communauté de Communes
- Le site internet a été mis en ligne le 14 décembre 2017 et le bilan est plutôt positif :
Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018 : 55.602 pages ont été vues
Nous comptons 15.700 utilisateurs dont 5.795 qui reviennent sur notre site
Les pages les plus consultées : les déchets et notamment les collectes, la Communauté, les projets et le service urbanisme
Les internautes arrivent en majorité sur notre site via le moteur de recherche, mais aussi par les autres sites qui nous référencent comme les communes
- 5 réunions publiques de concertation dans le cadre du PLUi-H, 2 pour la modification du périmètre de la ZAC de Fleury et 2 réunions d'information pour la mise en place de la redevance spéciale

2019 : Les perspectives

- Mise en place d'un plan de communication
- Communication sur les projets en cours

Finances

L'année 2018 a été marquée par la poursuite des investissements pour développer l'attractivité du territoire, tout en préservant la bonne santé financière de la Communauté de Communes.

Un plan pluriannuel d'investissement ambitieux de 38,6 millions d'euros sur la période 2017-2021.

Repères

Rappel des orientations données pour l'élaboration du budget de l'intercommunalité :

→ Pour les dépenses de fonctionnement :

- Maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement avec pour **cible une augmentation de 2 %**.
- Diminution des attributions de compensation afin d'améliorer notre coefficient d'intégration fiscale (CIF)

7 budgets :

- 1 budget principal
- 1 budget annexe collecte et traitement des déchets
- 1 budget annexe assainissement non collectif
- 4 budgets de zones d'activités

Indicateurs d'épargne :

- Autofinancement net : 2.172.256 €
- Fonds de roulement en fin d'exercice : 8.951.287 €

Faits marquants

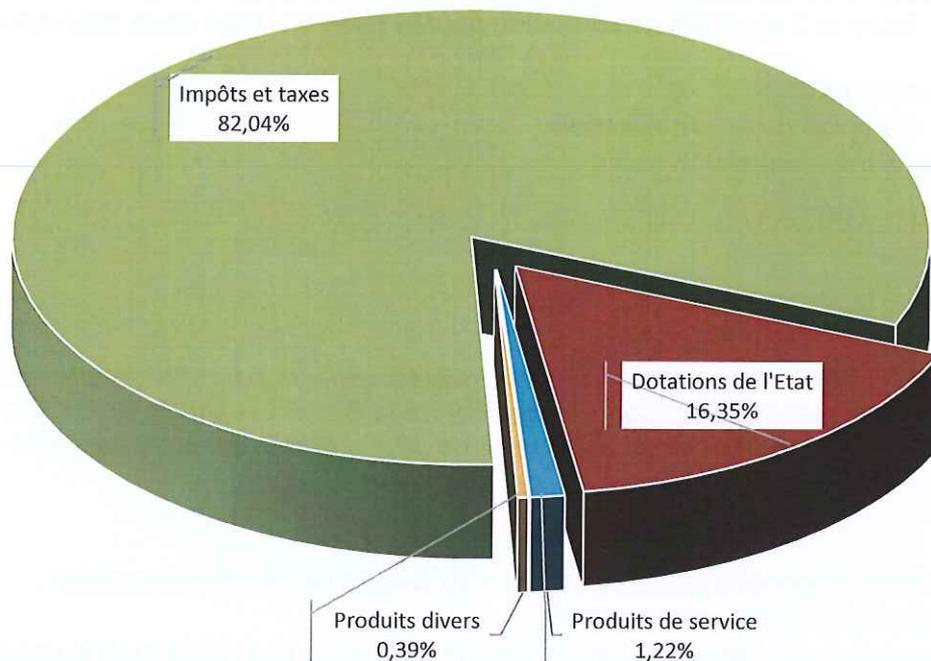
- La fiscalité directe : évolution des taxes ménages de 2 % en 2018
- Maintien du taux de CFE
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : gel de l'enveloppe des communes en 2018, afin qu'elles reçoivent le même produit qu'en 2017. La Communauté de Communes percevant le reste de l'enveloppe
- Evolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 2 % notamment due à l'augmentation des cotisations du SIRTOMAD (syndicat de traitement) de 2 %
- Instauration de la taxe GEMAPI suite à la prise de compétence obligatoire. Produit attendu voté : 50.000 €
- Instauration de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2018 afin de développer des actions de promotion touristique via l'Office de Tourisme Intercommunal. Produit perçu pour 2018 : près de 57.000 €

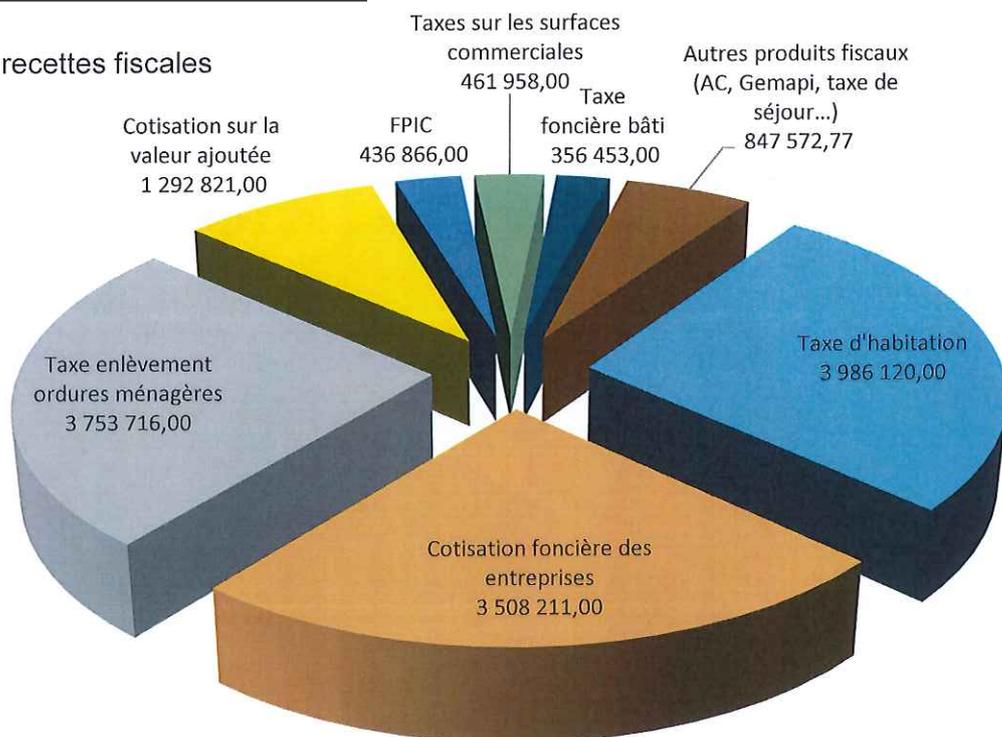
Le budget 2018 :

Le fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

17.848.407,47 €



Zoom
sur les recettes fiscales

Stabilité des taux pour l'impôt entreprises : 33,14 %
 Hausse des taux ménages de 2 %
 Taxe d'habitation : 9,5680 %
 Taxe foncière bâti : 1,0608 %
 Taxe foncière non-bâti : 6,5076 %

Nouvelles compétences : nouvelles taxes**La taxe de séjour :**

Dans le cadre de la politique de développement touristique du territoire et au vu des actions renforcées pour la promotion et la structuration du tourisme, il a été décidé d'instaurer la taxe de séjour dès le 1^{er} janvier 2018.

La taxe de séjour, collectée par les hébergeurs puis reversée à la Communauté de Communes permet de percevoir une contribution financière des touristes qui séjournent dans un hôtel, une location saisonnière, dans un terrain de camping, ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air, un port de plaisance et autres formes d'hébergement. Les recettes de la taxe de séjour seront affectées à la promotion du territoire.

Produit perçu pour 2018 : près de 57.000 €.

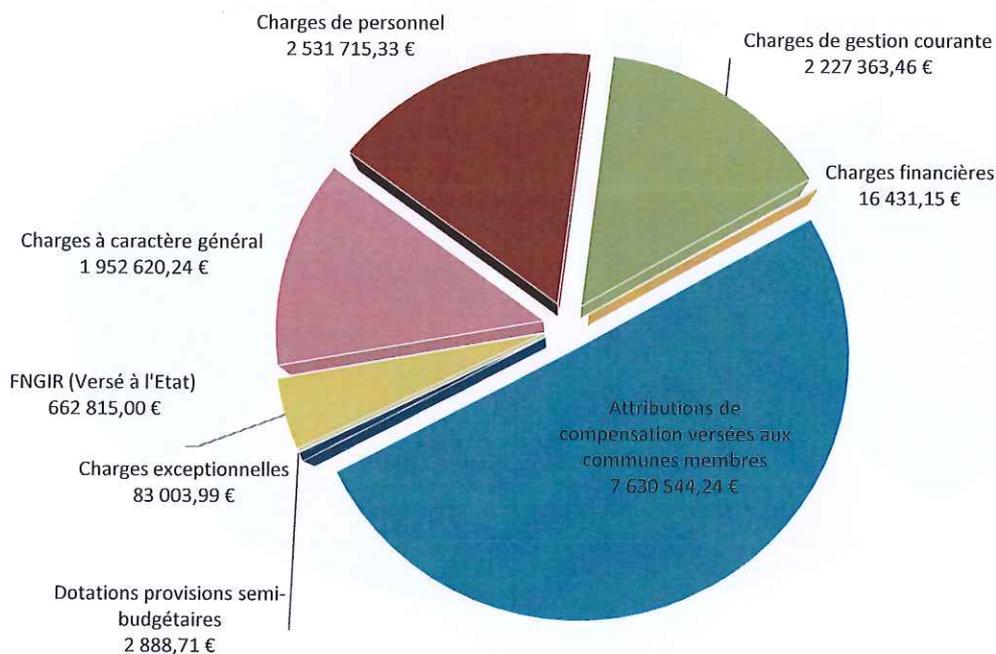
La taxe GEMAPI

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a étendu la liste des compétences obligatoires des Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2018 dont la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement.

Pour financer l'exercice de cette nouvelle compétence obligatoire «GEMAPI», les EPCI à fiscalité propre peuvent par délibération instituer et percevoir une taxe. Cette taxe a été instituée par délibération du Conseil Communautaire n° 02/2018-12 du 13/02/2018.

Le produit attendu de cette taxe a été fixé à 50.000 € pour 2018.

Les dépenses de fonctionnement 15.107.382,12 €



L'investissement

- Equipements intercommunaux : 312.838 €
- Développement économique et numérique : 236.245 €
- Aménagement de l'espace : 163.434,23 €
- Voirie : 601.363 €
- Gestion des déchets : 613.982 €

La dette

Encours de dette : 5.640.978 €.

Capacité de désendettement de 2 ans.

Marchés publics

Le service des marchés publics gère les procédures de mise en concurrence liées à la commande publique. Il organise la tenue des commissions d'appel d'offres, en collaboration avec les différents services et veille au respect de la libre concurrence.

Faits marquants

- 5 marchés de services
- 5 marchés de travaux

De nombreuses offres ont été déposées pour ces consultations.

Ne sont comptabilisés ici que les marchés notifiés dans l'année. Par conséquent, les procédures lancées mais non notifiées en 2018 ne sont pas comprises dans ce total.

2019 : Les perspectives

- Deux concours de maîtrise d'œuvre pour les projets du centre aquatique et de la cuisine centrale
- La mise en place d'un groupement de commandes pour des travaux de signalisation horizontale
- Des marchés de travaux pour l'extension de la maison de l'intercommunalité, l'aménagement d'un tiers lieu sur la commune Moissac et des travaux de voirie

Les actions de la Communauté de Communes en 2018

1- Développement économique, agriculture et attractivité du territoire

Facteur de développement et de vitalité, l'économie est aussi facteur d'équilibre social et d'intégration pour travailler, mais aussi vivre sur le territoire. Accueillir de nouvelles activités et de nouveaux emplois, faciliter le maintien et le développement des entreprises locales : ces actions participent à la qualité de vie de la Communauté de Communes.

L'action économique est inscrite parmi les priorités de la Communauté de Communes, dans le cadre de son projet de territoire :

- **Chantier n° 1** : créer un écosystème favorable à l'installation de nouvelles entreprises et à leur pérennisation
- **Chantier n° 2** : augmenter la valeur ajoutée des filières

Par ailleurs suite au vote de la loi portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (loi NOTRe du 7 août 2015), et à la **création de la Communauté de Communes Terres des Confluences le 1^{er} janvier 2017**, la Communauté de Communes exerce pleinement et entièrement la compétence en matière de développement économique, et notamment :

- L'attribution des aides à l'immobilier d'entreprises
- La création, l'aménagement et la gestion des ZAE
- La politique locale du commerce d'intérêt communautaire

Dans ce contexte, l'année 2018 a été une année de structuration, avec notamment :

- La poursuite de l'élaboration du schéma de développement économique et touristique intercommunal
- La réalisation d'une étude de marché et de positionnement des ZAE
- La définition de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce
- Le travail sur les modalités de transfert financières et patrimoniales des ZAE
- L'octroi des premières subventions en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise

La Communauté de Communes a également poursuivi des actions de développement économique : ZAE, Tiers lieux, etc.

Chiffres clés

- 15 zones d'activités communautaires
- 2.174 entreprises (CCI 2015)
- 13.821 emplois (INSEE 2013)
- 35 rencontres de porteurs de projets
- 8 demandes de subventions reçues
- 61.523,23 € de subventions attribuées/versées
- 1 subvention refusée

Faits marquants**Zones d'activités**

- Etude de marché et de positionnement des zones d'activités économiques
FLEURY
- Poursuite des études de modification du périmètre de la zone et autorisation environnementale
BARRES
- Poursuite des études du dossier d'autorisation environnementale
- Elaboration de la charte paysagère et architecturale
- Etudes de maîtrise d'œuvre
LE LUC
- Travaux de viabilisation d'une tranche du secteur ouest

Acquisitions

- Transfert des 10 zones d'activités dans le cadre de la Loi NOTRe
- Pour les zones de Terre Blanche et le Luc, le foncier est en cours d'acquisition auprès des communes pour 35 hectares environ, dont :
 - Terre Blanche : 21 ha
 - Le Luc : 13,7 ha

Ventes

- 0 Vente : les actes de vente ont été mis en attente le temps de transférer les biens des deux anciennes Communautés de Communes (Sère-Garonne-Gimone et Terres de Confluences) vers Terres des Confluences
- 3 promesses d'achat : entreprise KATZ, entreprise PONS, entreprise AGRI 2R

Études

- Tiers Lieux de Travail : études de faisabilité pour la réalisation de 2 tiers-lieux (coût : 11.220 €)

Promotion et animation du territoire

- Mise en ligne de la one page www.entreprendre.terresdesconfluences.fr



- Accompagnement des porteurs de projet : recherche de terrain ou de financement, mise en relation avec les partenaires institutionnels et économiques (35 porteurs de projet reçus)
- Ecole Régionale Numérique : promotion de 15 étudiants pour se former au métier de «Développeur web mobile»

2019 : Les perspectives

- Lancement d'un plan de signalisation des zones d'activité (numéro et nom de rue, en collaboration étroite avec les communes)
- Fleury et Barrès 3 :
 - ① Approbation du dossier d'autorisation environnemental
 - ② Pré-commercialisation
 - ③ Démarrage des travaux sur Barrès 3
- Elaboration du guide des interventions économiques
- Mise en place d'une offre de services et d'équipements complémentaires pour les entreprises : tiers lieux de travail à Moissac

Promotion et animation du territoire

- Elaboration des supports papiers de communication
- Réalisation du forum économique
- Se doter d'une ingénierie et d'outils d'animation pour :
 - Construire un observatoire économique et touristique
 - Créer une bourse des locaux vacants
- Ecole Régionale Numérique : reconduction

Partenariats

- Avec les **acteurs économiques institutionnels** :
 - Convention avec la Région Occitanie notamment AD'OCC (Agence de Développement Occitanie)
 - Convention avec les chambres consulaires → Objectif : travailler sur des problématiques communes

Aérodrome

Faits marquants

- Travail en partenariat avec le comité de gestion pour la remise à plat de son fonctionnement

2019 : Les perspectives

- Approbation du manuel d'exploitation
- Conventonnement avec les usagers (Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT))

Aménagement numérique

Bilan de la montée en débit

La Communauté de Communes est compétente en matière d'aménagement numérique. Elle a transférée la compétence au Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique.

Repères

- Subventions de fonctionnement : 23.886 € (participation 2018)
- Subvention exceptionnelle : 65.625 €
- Subvention d'investissement versée à Tarn-et-Garonne Numérique en 2018 : 210.097 € (subvention d'équipement)

Ces subventions ont permis de financer les opérations suivantes :

Contenu du programme CCTC :

- **14 opérations** programmées (programme global = 79)
- **3.964 lignes** impactées (programme global = env. 16.000)

Faits marquants

10 armoires soit 2/3 du programme réalisé pour **3.339 foyers** desservis aujourd'hui

2019 : Les perspectives

Reste à réaliser :

4 armoires pour **625 foyers** encore en attente :

- Les Cloutiers à Castelsarrasin/La Ville-Dieu-du-Temple, 162 prises, mise en service prévue le 5 avril 2019
- Montesquieu : 132 prises, mise en service prévue le 26 avril 2019
- Durfort-Lacapelette, St-Martin : 159 prises, mise en service prévue le 26 avril 2019
- Lizac : 132 prises, mise en service prévue le 10 mai 2019

Ces opérations de montée en débit de l'ADSL étaient transitoires. Le marché vient d'être attribué par le syndicat Tarn-et-Garonne Numérique pour amener la fibre optique dans les foyers Tarn-et-garonnais.

2- Tourisme et affaires culturelles

L'Office de Tourisme Intercommunal MOISSAC-TERRES DES CONFLUENCES est un vecteur de promotion économique et touristique du territoire et peut, à ce titre, participer à toute action visant à la promotion de ce territoire.

La Communauté de Communes Terres des Confluences a conclu une convention financière et d'objectifs avec l'Office de Tourisme afin :

- De définir le contenu des missions de service public déléguées par la Communauté de Communes Terres des Confluences à l'Office de Tourisme
- De fixer les objectifs à atteindre par l'Office de Tourisme dans le cadre de ses missions
- De définir les moyens consacrés par la Communauté de Communes Terres des Confluences à la mise en œuvre des missions
- De déterminer les modalités de suivi des actions mises en œuvre par l'Office de Tourisme

Chiffres clés

- 328.956 € versés pour le financement :
 - Frais de personnel, estimés à 289.681 €
 - Frais d'exploitation annuels (annonces, catalogue, participation à des salons, cotisations, fournitures, photocopieur, assurance, etc.) estimés à 53.770 €
 Soit un total de 343.381 €, montant duquel est déduit :
- Les recettes générées par l'Office de Tourisme Intercommunal, à savoir :
 - Taxe de séjour : 35.000 €
 - Résultat boutique : 5.000 €
 - Le salaire de l'agent transféré de Castelsarrasin à la Communauté de Communes qui est mis à disposition de l'association : 33.495 €
 - La subvention s'élèvera donc à **269.886 €**
- Pour l'année 2018, une subvention supplémentaire de 59.000 € a été versée. Elle couvre les frais liés à la poursuite de l'aménagement de l'OTI, l'acquisition de matériel d'accueil itinérant et le déploiement du projet «Randoland»

Faits marquants

- 3 circuits de petite randonnée balisés et labellisés par la Fédération Française de Randonnée (FFR) sur le territoire : Lafitte (5.5km), Saint-Nicolas-de-la-Grave (9km), Moissac (17.6km), soit un total de 31.2km
- 1^{ère} année de la collecte de la taxe de séjour : 120 hébergements concernés, 56.999,33 € collectés
- Convention d'objectif signée en 2017 : prévision 2018 : 35.000 € donc objectif atteint
- Subvention au Festival des Voix, des Lieux, des Mondes : 40.000 €
- Labellisation Grands Sites Occitanie
- Saison estivale :

Randoland en marche

Les familles ont circulé avec les fiches Randoland (disponibles en mairie) pour découvrir les plus petites communes. Ces fiches ont servi à 3 classes pour permettre aux enfants de découvrir Moissac lors des journées du Patrimoine le 14 septembre dernier.

Journées du patrimoine : premier pas et première initiative visible à l'échelle de l'intercommunalité

8 communes ont participé à cette première édition : Boudou, Castelsarrasin, Cordes-Tolosannes, Labourgade, la Ville-Dieu-du-Temple, Moissac, Saint-Aignan, Saint-Nicolas-de-la-Grave.

Une programmation a été proposée par les communes qui contribuent à la promotion du territoire. Entre monuments privés, grands lieux de visite et vues exceptionnelles, les associations locales se sont également très investies et ont proposé de belles visites.

2019 : Les perspectives

- Balisage et labellisation de circuits de randonnée supplémentaires

3- Voirie - Travaux - Mobilité

La compétence voirie assure l'entretien des routes d'intérêt communautaire, la réfection des voiries et de leurs abords, pour maintenir un niveau acceptable de circulation des usagers.

VOIRIE

Repères

- Marché de travaux 2018 : 501.380,95 €
- 520 km de voiries gérées pour 667.585,96 €
- 120 km de chemins ruraux fauchés pour 16.261,60 €
- Le secteur s'étend sur 16 communes représentant un linéaire de voirie hors agglomération de 472 km
- 1^{er} août 2018 : un service d'astreinte a été créé. Il est assuré par un agent du service voirie en liaison avec un élu. Ils ont pour mission d'intervenir en cas d'urgence pour assurer la mise en sécurité des usagers de la voirie et des structures communautaires. Des kits de panneaux de signalisation ont été mis à disposition des communes
- Le service emploie 12 agents :
 - Equipe polyvalente : 1 responsable et 4 agents polyvalents effectuant les travaux divers de maintenance voirie (signalisation, bouchage des nids de poules...)
 - Equipe des travaux mécaniques : 1 responsable et 5 agents effectuant les travaux mécaniques (curage de fossés, entretien et réfection des ouvrages hydrauliques, le fauchage et débroussaillage des abords de voirie...)
 - 1 responsable de l'antenne voirie (devis, programmation et suivi des chantiers, permissions de voirie...).
- L'équipement (régie) :
 - 1 pelle mécanique sur roues 15t
 - 1 camion benne 19t
 - 4 tracteurs épaveuses
 - 1 camion polybenne 14t
 - 1 camion benne 3.5t
 - 5 véhicules de liaison
 - 1 fourgon pour l'astreinte
 - 1 tracteur chargeur balayeuse
 - Petit matériel
 - Acquisitions en 2018 de deux véhicules de liaison et un camion 19t

Faits marquants

Les travaux réalisés

L'entretien des chaussées :

- Travaux de renforcement réalisés en régie :
 - 220 tonnes d'enrobé froid mis en œuvre pour boucher les nids de poules et grosses déformations de la chaussée
 - 550 tonnes de grave non traitée, 20 m³ de béton mis en œuvre pour divers renforcements localisés et réfection de têtes de ponts
 - 150 tonnes de grave émulsion, 450 tonnes de grave non traitée, 70 m³ de béton et grave ciment mis en œuvre pour renforcement de rive et purge de chaussée en préparation des chantiers de réfection réalisés par les entreprises
- Travaux de réfection réalisés par les entreprises :
 - 1.540 tonnes de grave non traitée 0/20 mise en œuvre pour renforcement de chaussée
 - 1.620 tonnes de grave émulsion mise en œuvre pour reprofilage de chaussée
 - 46.000 m² d'enduit superficiel bicouches et tri-couches réalisés
 - 8.600 m² d'enrobé coulé à froid
 - Longueur traitée 14 km

- L'entretien des abords de voirie :
 - 40.000 mètres de curage de fossés réalisés sur l'ensemble des 16 communes
 - 130 mètres de busages et réfections de traversées de route réalisées
- Fauchage des abords de voirie en régie :
 - Période du 15 avril au 30 janvier 2019
 - 3 passages réalisés
 - 1 épaveuse arrêtée durant 6 mois (1 chauffeur absent pour raison médicale avec impossibilité de le remplacer)
 - Linéaire traité 550 km
- Fauchage des abords de voirie par entreprise :
 - Période de mai à novembre
 - 3 passages réalisés
 - Linéaire traité 95 km
- Interventions suite aux intempéries :
 - Castelmayran route de Borde-Haute remise en état de la chaussée, fossés et accès particuliers (20.000 € de réfection de la chaussée et 2.500 € de matériaux et fournitures pour rétablir le bon écoulement des eaux)
 - ZA de Trabesses à Saint-Aignan (travaux de curage sur la D26)
 - Cordes-Tolosannes chemin de Pouquet, curage des fossés obstrués
- Travail de recensement de l'ensemble de la voirie intercommunale et hiérarchisation pour définir l'intérêt communautaire :

2019 : Les perspectives

- Intégration de 4 communes supplémentaires dans la compétence voirie
- Mutualisation des services techniques municipaux et communautaires
- Remise à niveau du marquage routier
- Continuité des travaux d'entretien et de réfection des chaussées et abords de voirie
- Remplacement d'un tracteur épaveuse
- Cartographie de la voirie

MOBILITE

Repères

- 1 aire de covoiturage située à Castelsarrasin au niveau de l'échangeur n° 9 de l'autoroute A62
- Elaboration du schéma des modes doux sur l'ancien périmètre de Terres de Confluences

2019 : Les perspectives

- Approuver le schéma et coordonner les plans d'action

4- Aménagement de l'espace, ruralité et urbanisme

PLUi-H, PLU des communes, instruction,

Terres des Confluences est un territoire complexe, à la croisée des chemins et des influences. Son intercommunalité dynamique témoigne d'une forte volonté d'agir collectivement, dans le cadre d'un projet partagé de territoire. L'objectif est de renforcer la cohésion sociale et territoriale, en gommant les déséquilibres et en réduisant les inégalités, afin d'offrir aux habitants un mode de vie conforme à leurs attentes et à leur budget.

Services commun instruction

Le service est en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Service mutualisé depuis juillet 2016, il emploie 1 chef de service, 4 instructeurs, et 1 technicien, en charge des contrôles, partagés avec le SPANC.

Faits marquants

1.788 actes instruits par le service commun instruction.

Repères

- Instruction de 14 communes
- 9 PLU
- 5 cartes communales
- 8 communes dépendent du Règlement National de l'Urbanisme (RNU)
- Contentieux : 25 répartis comme suit :

	Castelsarrasin	Moissac	LVDT	St-Porquier	TOTAL
Note au maire (préparation RDV)	5	4	0	2	11
Mise en demeure (suite constat infraction)	8	0	0	0	8
Recours gracieux/Retrait	2		1	0	3
PV/Arrêté interruptif de travaux	0	2	0	1	3
TOTAL	15	6	1	3	25

Nombre actes par catégorie et par commune instruits par le service mutualisé sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

Communes	AT*	Cua*	Cub*	DP Div*	DP*	PA*	PC*	PCMI*	PC Modif*	PD*	TOTAL
BOUDOU	2	15	7	0	7	0	0	4	1	0	36
CASTELFERRUS	0	26	1	0	5	0	0	2	0	0	34
CASTELMAYRAN	2	24	4	1	10	0	2	0	0	0	43
CASTELSARRASIN	32	335	63	26	138	5	24	82	36	5	746
CORDES-TOLOSANNES	0	35	0	0	4	0	0	2	2	0	43
GARGANVILLAR	3	28	5	2	9	0	2	2	1	0	52
LAFITTE	0	14	2	0	3	0	0	1	0	0	20
LA VILLE-DIEU-DU-TEMPLE	3	0	6	9	29	1	2	25	1	1	77
LIZAC	0	28	5	1	7	0	3	4	6	0	54
MOISSAC	21	297	47	8	87	1	17	22	10	3	513
MONTESQUIEU	0	29	5	0	8	0	2	2	2	0	48
SAINT-AIGNAN	0	7	3	1	3	0	1	4	0	0	19
SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE	2	0	5	1	19	0	2	7	1	1	38
SAINT-PORQUIER	3	42	2	0	8	1	2	7	0	0	65
TOTAL	68	880	155	49	337	8	57	164	60	10	1788

*AT : Autorisation de Travaux ; Cua : Certificat d'Urbanisme (pour connaître les règles d'urbanisme applicables à un terrain) ; Cub : Certificat d'Urbanisme (savoir si votre projet peut être réalisé sur un terrain) ; DP Div : Déclaration Préalable Division ; DP : Déclaration Préalable ; PA : Permis d'Aménager ; PC : Permis de Construire ; PCMI : Permis de Construire pour une Maison Individuelle et/ou ses annexes ; PC Modif : Permis de Construire Modificatif ; PD : Permis de Démolir

2019 : Les perspectives

- Instruction des 22 communes

PLUi-H

Pour l'élaboration du PLUi-H, des réunions de travail avec les acteurs du territoire ont été organisées. Un diagnostic a été réalisé permettant de faire un état des lieux. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) s'est appuyé sur celui-ci afin de définir les objectifs permettant de répondre aux enjeux du territoire.

Le diagnostic et le PADD ont été présentés à l'ensemble des élus ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées (Etat, Département, Chambre consulaire...).

Puis, c'est la population qui a été conviée. Des réunions publiques se sont déroulées au mois de novembre par secteur géographique.

Pour 2019, un travail sur le zonage et le règlement écrit va être réalisé. L'objectif est d'arrêter le PLUi-H en décembre 2019.

Comités de pilotage

- Avril 2018 :
 - bilan des ateliers de spatialisation du PADD
 - point sur le programme d'orientations et d'actions (POA) du PLH
- Octobre 2018 : synthèse sur les ateliers de pré-zonage et point sur le PADD suite à sa présentation auprès des personnes publiques associées (PPA)

Réunions

- Mars 2018 : ateliers territoriaux de spatialisation du PADD, destinés aux élus des communes (maires, adjoints à l'urbanisme et/ou membres des commissions communales de l'urbanisme), regroupés selon 5 secteurs
- Mai 2018 :
 - ateliers territoriaux de travail sur le pré-zonage, destinés aux élus des communes, regroupés selon 5 secteurs
 - ateliers relatifs au Programme d'Orientations et d'Actions (POA) du Programme Local de l'Habitat (PLH) organisés avec les acteurs du secteur
- Juillet 2018 : séminaire des élus avec à l'ordre du jour un point notamment sur l'avancement du PLUi-H
- Septembre 2018 : réunions territoriales de présentation d'une synthèse du PADD aux conseillers municipaux, organisées sur cinq secteurs
- Octobre 2018 :
 - réunion de travail avec la DDT pour présentation du diagnostic et du PADD, préalablement à la réunion avec les personnes publiques associées (PPA)
 - présentation du diagnostic et du PADD aux personnes publiques associées (PPA)
- Novembre 2018 : permanences communales de travail sur le plan de zonage. Entretiens individualisés organisés auprès de chaque commune
- Novembre 2018 : réunions publiques de présentation du diagnostic et du PADD au grand public, organisées sur 5 secteurs

2019 : Les perspectives

- Mars 2019 : permanences communales de travail sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Entretiens individualisés organisés auprès de chaque commune
- Avril 2019 : ateliers territoriaux de travail sur le zonage A et N et les trames vertes et bleues, destinés aux élus des communes, regroupés selon 5 secteurs
- Mai 2019 : débat du PADD dans tous les conseils municipaux, réunion avec les services de la DDT
- Juin-juillet 2019 : débat du PADD au conseil communautaire, comité de pilotage, réunion de travail technique, réunion avec les PPA, réunions publiques
- Décembre 2019 : comité de pilotage, forum des élus, arrêt du PLU

PROCEDURES D'EVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME EN COURS

- **Poursuite de la procédure d'élaboration du PLU de Durfort-Lacapelette** : finalisation du dossier par le bureau d'études. Consultation de l'Autorité Environnementale en juillet 2018 pour examen au cas par cas (décision de dispense d'évaluation environnementale rendue par l'autorité environnementale). Réunion de présentation du projet auprès des Personnes Publiques Associées (PPA) en septembre 2018.
- **Finalisation de la procédure prévue en 2019**. Arrêt du projet de PLU en conseil communautaire du 12 février 2019. Consultations (personnes publiques associées, CDPENAF...) lancées le 12 mars 2019. Enquête publique en septembre 2019. Approbation en décembre 2019.
- **Conduite et finalisation de la procédure de modification n° 2 du PLU de Montesquieu** : modification prescrite par arrêté le 11 décembre 2017. Enquête publique menée du 15 octobre 2018 au 15 novembre 2018. Approbation de la modification lors du conseil communautaire du 12 février 2019.
- **Poursuite de la procédure de modification n° 4 du PLU de Castelmayran** : modification prescrite par arrêté le 29 juin 2018. Réalisation du dossier par le bureau d'études et finalisation de la procédure prévue en 2019. Organisation de l'enquête publique du 7 janvier au 8 février 2019 et approbation au conseil communautaire du 09 avril 2019.
- **Poursuite de la procédure relative à l'AVAP de Moissac** : délibération du conseil communautaire en date du 14 novembre 2018 décidant de poursuivre la procédure d'approbation de l'AVAP et d'engager en parallèle une procédure de mise en compatibilité de l'AVAP avec le PLU de Moissac, via une déclaration de projet. Dossier d'AVAP finalisé depuis 2014 (aucune modification n'y a été apportée). Par conséquent, la Communauté de Communes travaille uniquement sur le dossier de mise en compatibilité. Ce dernier est désormais presque finalisé. Finalisation de la procédure (consultations, arrêt de l'AVAP, examen conjoint des Personnes Publiques Associées, enquête publique, approbation de l'AVAP et de la mise en compatibilité du PLU) prévue en 2019.
- **Engagement de la procédure de modification n° 3 du PLU de Moissac** : modification prescrite par arrêté le 21 février 2019. Finalisation de la procédure (consultations, enquête publique...) prévue en 2019.
- **Engagement de la procédure de modification n° 1 du PLU de Lafitte** : modification prescrite par arrêté le 1^{er} octobre 2018. Réalisation du dossier en interne. Enquête publique du 21 mars au 19 avril 2019. Approbation en juillet 2019.
- **Conduite de la procédure de modification simplifiée du PLU de Castelsarrasin** : définition des objets de la modification et montage du dossier, réunion avec les services de la DDT, projet arrêté par arrêté du 02/04/2019, et consultation des personnes publiques associées.
- **Poursuite de l'élaboration du PLU de Caumont** : reprise du dossier : réunions avec les élus et le bureau d'étude. Procédure d'arrêt avec le bureau d'étude. Consultation de plusieurs bureaux d'étude pour poursuite de l'étude.

CONDUITE DE PROCEDURES ANNEXES

- Transformation des périmètres ABF de 500m en Périmètres Délimités des Abords (PDA) pour les communes intéressées. Entretiens individualisés organisés en février 2019 auprès des communes concernées par un périmètre ABF, afin d'envisager ou non le lancement d'une procédure relative à un nouveau PDA. La majorité des communes est favorable à cette modification. La procédure, en collaboration avec l'ABF, va se poursuivre en 2019 (une enquête publique unique, portant à la fois sur l'approbation des nouveaux PDA et sur le PLUi-H sera organisée).

URBANISME OPERATIONNEL

FLEURY

- Poursuite des études de modification du périmètre de la zone de Fleury et autorisation environnementale

BARRES

- Poursuite des études du dossier d'autorisation environnementale
- Elaboration de la charte paysagère et architecturale
- Etudes de maîtrise d'œuvre

DROIT DE PREEMPTION

- Mise en place d'un périmètre de droit de préemption sur la commune de Castelferrus
- Décision de subdélégation pour la commune de Castelferrus

PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Par délibération en date du 05 juin 2018, la Communauté de Communes Terres des Confluences a décidé de lancer l'élaboration d'un PCAET.

Conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, les établissements publics de coopération intercommunale existants au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20.000 habitants doivent adopter un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018.

Véritable outil de planification, à la fois stratégique (définition d'objectifs) et opérationnel (déclinaison de ces objectifs en actions précises), le PCAET constitue un programme local de développement durable dès lors qu'il concerne tous les secteurs d'activité (économique, social, environnemental) et qu'il a vocation à mobiliser tous les acteurs (sous l'impulsion et la coordination d'une collectivité porteuse). Il a pour objectif de réduire les impacts du territoire à la fois :

- Sur le climat (impacts globaux) : réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation du territoire au changement climatique
- Sur l'air (impacts locaux) : réduction des polluants atmosphériques
- Avec pour principal levier d'action l'énergie, via notamment : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables

**Objectifs poursuivis**

- Réduction des GES
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- Evolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

Le PCAET constitue une démarche novatrice pour la Communauté de Communes dans le domaine du développement durable. Néanmoins, Terres des Confluences est déjà engagée dans plusieurs démarches pouvant répondre à certains enjeux du PCAET (PLUi-H, schéma des modes doux, OPAH...). De même, diverses actions pouvant entrer dans son champ d'action existent déjà sur le territoire, mais ne sont pas clairement mises en évidence. L'élaboration d'un PCAET permettra ainsi à la Communauté de Communes de mieux identifier les actions existantes et d'en mettre en place de nouvelles selon les principaux enjeux et potentiels du territoire. L'objectif sera de coordonner et de prioriser ces actions pour un développement du territoire plus économe, cohérent et attractif.

Etapes d'élaboration du PCAET

- Réalisation d'un diagnostic territorial
- Etablissement d'une stratégie territoriale
- Elaboration d'un plan d'actions
- Mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats
- En parallèle de ces étapes, le PCAET devra faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (EES).

Faits marquants

- Avril 2018 : réunion de présentation de la démarche auprès des services de la Communauté de Communes
- Mai 2018 : 1^{er} comité de pilotage pour la présentation et le lancement de la démarche auprès des élus
- Juin 2018 :
 - sensibilisation/présentation de la démarche aux secrétaires de mairies
 - délibération de lancement de l'élaboration du PCAET prise en conseil communautaire
- Octobre 2018 - janvier 2019 : passation d'un marché public pour le recrutement d'un bureau d'études destiné à accompagner la collectivité dans la démarche

2019 : Les perspectives

- Finalisation diagnostic
- Concertation citoyenne et avec les communes
- Approbation en 2020

5- Action sociale et santé

Les élus de la Communauté de Communes recherchent la meilleure adéquation possible entre les besoins de la population et l'offre de réponse portée par l'intercommunalité et les CCAS sur le territoire.

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s itinérant

Repères

- 1 éducatrice de jeunes enfants
- 57 assistant(e)s maternel(le)s en activité/120 enfants gardés
- 5 lieux d'accueil (temps collectifs) regroupant : 23 assistant(e)s maternel(le)s et 61 enfants
- 5 matinées d'éveil : le lundi à l'ancienne école de Saint-Aignan, le mardi à la salle annexe de La Ville-Dieu-du-Temple, le mercredi à la mairie de St-Porquier, le jeudi au centre de loisirs de l'école Jean-Lafougère de Saint-Nicolas-de-la-Grave, le vendredi à la salle des fêtes de Lafitte
- 2 permanences : Maison des Services Publics à St-Nicolas-de-La-Grave le jeudi et le vendredi de 13h30 à 16h30 et à La Ville-Dieu-du-Temple le mardi de 13h30 à 16h30

Faits marquants

- Ouverture d'ateliers à ambiance Montessori sur St-Aignan
- Spectacle en juin à La Ville-Dieu-du-Temple
- Sortie à Animaparc
- Spectacle de Noël à St-Aignan

2019 : Les perspectives

- Organisation du projet de RAM intercommunal avec les communes de Castelsarrasin et Moissac et mise en œuvre
- Accompagnement des assistantes maternelles pour développer leur professionnalisation
- Projet d'accompagnement à la parentalité

Portage à domicile

Repères

- Portage à domicile ex-Communauté de Communes Sère-Garonne-Gimone : 14 communes ont pu bénéficier du service
 - Nombre de repas pour les communes ayant fait appel au service en 2018 : 8.855 repas pour un total de 30 bénéficiaires + 1 MAM à Castelmayran
 - TOTAL** : 9.883 repas livrés sur l'année (0,60 € par repas pour la Terres des Confluences pour les livraisons soit une recette de 5.939 €)
 - Portage à domicile ex-Terres de Confluences : 42.568 repas de septembre 2017 à août 2018 :
 - 17.327 repas pour Castelsarrasin
 - 4.115 repas pour le Foyer de Castelsarrasin
 - 21.126 repas pour Moissac (dont Boudou)
- ⇒ Ce qui représente une hausse de 2.221 repas par rapport à 2016-2017.

2019 : Les perspectives

- La compétence n'est plus intercommunale. Elle a été restituée aux communes au 1^{er} janvier 2019.

Contrat Local de Santé

Faits marquants

- Diagnostic du CLS 2018/2022
- 3 orientations :
 - Orientation 1** : renforcer les actions de prévention auprès de publics ciblés (Promotion de la Santé et Education Pour la Santé) : conduites addictives, vie affective et sexualité, nutrition, isolement... par entrée «populationnelle» : jeunes, personnes en situation de précarité, personnes âgées à domicile
 - Orientation 2** : rendre l'offre plus visible pour les habitants et les professionnels intervenant sur le territoire et anticiper les évolutions nécessaires
 - Place du CHIC (services médicaux et actions développées par le CHIC)
 - Repérage des dispositifs et services
 - Accompagnement médico-social (CAMSP, IME, SESSAD, SAMSAH...)
 - Veille sur l'évolution de l'offre de soin du territoire et mobilisation des outils du Pacte Territoire Santé
 - Orientation 3** : prendre en compte le mal-être et la souffrance psycho sociale des habitants du territoire
- 1 axe transversal : faciliter la coordination des acteurs du territoire sur l'ensemble de ces orientations
- 5 groupes de travail :

Groupe de travail thématique	Nombre de rencontres	Nombre d'institutions présentes
Groupe 1 : Prévention santé des jeunes	2	27
Groupe 2 : Prévention santé des personnes en situation de précarité	2	21
Groupe 3 : Prévention santé des personnes âgées à domicile	2	17
Groupe 4 : Visibilité de l'offre	2	24
Groupe 5 : Mal être – souffrance psychologique	2	16
Ensemble des 5 groupes	10	105

2019 : Les perspectives

- Signature du CLS 2018/2022
- Elaboration des fiches actions et mise en œuvre
- Recrutement du coordinateur local de santé qui aura pour mission d'animer le CLS et favoriser l'installation de professionnels médicaux

Maison de santé pluri-professionnelle de Saint-Nicolas-de-la-Grave

Repères

- 1^{ère} réponse à la désertification médicale en milieu rural sur notre territoire
- 620 m² de surface permettant d'accueillir 2 médecins généralistes, 2 cabinets infirmiers et 1 cabinet de kinésithérapeutes. Possibilité d'accueillir 2 médecins généralistes supplémentaires, ainsi qu'un autre professionnel de santé dans un local dont l'aménagement est volontairement laissé en attente pour permettre de l'adapter aux besoins d'équipements spécifiques (orthophonistes, psychologues, podologues, dentistes)
- Coût prévisionnel : 1.150.000 € HT

Faits marquants

- Permis de construire délivré le 18 mai 2018, attribution des marchés de travaux début juillet 2018 et déclaration d'ouverture de chantier, démarrage des travaux : 27 septembre 2018
- Pose de la 1^{ère} pierre le 30 novembre 2018

2019 : Les perspectives

- Livraison prévisionnelle : juillet 2019

6- Restauration communautaire

Chiffres clés :**Année scolaire 2017-2018**

- 62.155 repas pour les Maternelles (- 983 repas/2016-2017)
 - 35.126 pour Castelsarrasin
 - 27.029 pour Moissac
- 138.020 repas pour les Primaires (+ 88 repas/2016-2017)
 - 78.309 pour Castelsarrasin
 - 52.231 pour Moissac
 - 7.480 pour Boudou
- 21.446 repas pour les Centres de Loisirs (+ 1895 repas/2016-2017)
 - 13.187 pour Castelsarrasin
 - 7.514 pour Moissac
 - 745 pour Boudou
- 7.920 repas pour la crèche de Moissac (+ 292 repas/2016-2017)
- 3.614 repas adultes (- 92 repas/2016-2017)
 - 397 pour Castelsarrasin
 - 3.217 pour Moissac

La cuisine centrale a préparé 275.723 repas sur la période scolaire 2017-2018, soit une augmentation de 3.421 repas en comparaison à 2016-2017.

Repères

- 1 Délégation de Service Public avec SOGERES, qui va être prolongée de deux ans afin de permettre la construction de la nouvelle cuisine centrale
 - Les menus sont étudiés en commission. Elle a lieu tous les 2 mois, en présence des personnes référentes. La commission met également en avant les problèmes rencontrés sur les différents offices, trouve des solutions et vérifie le respect des règles d'hygiène
 - Composition

Pour la Communauté de Communes : la Vice-Présidente de la Commission, l'assistante de gestion financière et le conseiller en restauration collective

Pour les Communes : l' élu en charge des affaires scolaires et un responsable du service

Pour la cuisine : la Directrice de la Cuisine Centrale, le Directeur de Clientèle, un cuisinier ainsi que la diététicienne

→ Les produits

Un maximum de plats maisons avec des produits frais et locaux. Toutes les compotes sont faites maison.

Les achats responsables sont composés de produits issus de filières (cf. carte) :

- Courtes (un seul intermédiaire)
- Locales (origines sud-ouest) → poulet LBR entier, produits maraîchers...
- Bio
- Labellisées (Label rouge) → filière historique veau de l'Aveyron, volaille de Loué...



Et de bassins de production de qualité (race à viande Charolais du Bourbonnais).

Le contrat de DSP demandait un minimum de 40 % d'achats responsables dans les menus.

Pour l'année scolaire 2016-2017, les achats responsables atteignent 71,01%.

ENGAGEMENT ACHATS RESPONSABLES													
	sept.-16	oct.-16	nov.-16	déc.-16	janv.-17	févr.-17	mars-17	avr.-17	mai-17	juin-17	juil.-17	août-17	TOTAL ACHATS
Label rouge	9,52	13,16	3,97	4,65	9,67	7,50	12,00	9,17	9,17	15,69	7,89	7,31	9,14 %
BIO	9,13	12,72	6,35	4,07	6,27	5,25	5,83	4,58	9,83	7,75	5,00	3,85	6,72 %
Race à viande	3,17	5,26	2,38	2,71	2,00	2,50	2,50	2,50	1,67	2,94	2,63	0,77	2,59 %
Local	32,14	45,61	30,16	17,83	30,17	32,00	32,29	18,75	27,71	30,78	20,18	23,85	28,46 %
Appro, direct	3,17	39,04	26,19	17,05	26,17	29,92	32,29	20,42	25,21	29,61	20,18	20,00	24,10 %

71,01 %

La diététicienne de la cuisine centrale passe régulièrement sur les offices et tient un tableau récapitulatif qui indique les améliorations ou les axes de travail pour chaque restaurant scolaire.

→ La qualité

- Les analyses bactériologiques et prélèvements de surface sont réalisés mensuellement par un laboratoire d'analyses microbiologiques indépendant
- Ils sont destinés à évaluer sur la cuisine centrale la qualité sanitaire des matières premières, des produits préparés ainsi que l'état de propreté du matériel et des locaux
- Les audits complet/suivi permettent de s'assurer du respect des process pour garantir la qualité sanitaire de la prestation. A chaque visite sur la cuisine centrale et offices, un plan d'action est mis en place à partir des écarts constatés

Faits marquants

- Matériel

La Communauté de Communes est en charge du remplacement du matériel des offices (four de remise en température et armoire positive)

En 2018, nous avons investi pour 15.089,09 € (+ 6.645,11 € par rapport à 2017) :

- Remplacement de 2 fours de remise en température pour un total de 9.486,91 €
- Remplacement de 2 armoires froides pour 5.602,18 €

Le matériel acquis est du matériel professionnel, adapté aux futurs bacs gastro-normes, qui seront mis en place dès l'ouverture de la nouvelle cuisine centrale

Une grande partie du matériel des offices devra être remplacée, afin d'être adaptée au nouveau mode de conditionnement.

2019 : Les perspectives

- Prolongation de deux années supplémentaires jusqu'à août 2021
- Projet de construction de la cuisine centrale sur Barrès 1 pour mise en service en septembre 2021
- Réflexion sur la compétence

Travaux cuisine centrale

Repères

- Cuisine centrale actuelle trop vieillissante
- Choix des élus : projet de construction d'une nouvelle cuisine centrale voté par délibération en date du 8 février 2017
- Projet : capacité de 2.500 repas par jour avec une place dédiée aux circuits courts (légumerie...)
- Coût travaux : 2.070.000 € HT

Faits marquants

- Composition du jury de concours, envoi de l'avis d'appel public à candidature le 8 juin 2018, pour une remise des candidatures le 9 juillet 2018, et remise des prestations en novembre 2018

2019 : Les perspectives

- Relance du concours de maîtrise d'œuvre suite à l'infructuosité de la première procédure
- Attribution de maîtrise d'œuvre en novembre 2019

7- Cadre de vie

Elimination et valorisation des déchets/Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

En charge de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement, la Communauté de Communes gère la collecte des "déchets ménagers et assimilés" et met en œuvre des solutions pour développer le recyclage et limiter le coût du service.

Repères

- Collecte des déchets ménagers : 10.814 tonnes collectées d'ordures ménagères et assimilés, stable par rapport à 2017
→ Dont 592 tonnes de déchets verts
- Tri sélectif : collecte hebdomadaire ou tous les 15 jours ; 1.101 tonnes de verre, 2.117 tonnes de sélectif
- Déchetteries :
Saint-Béart à Castelsarrasin : 14.638 tonnes, 43.283 passages (particuliers et professionnels)
Saint-Pierre à Moissac : 9.078 tonnes, 31.973 passages
La Biarne à Saint-Nicolas-de-la-Grave : 6.360 tonnes, 9.452 passages (comptabilisés depuis mai)
- Moyens humains : 1 chef de collecte, 1 agent d'accueil de déchetteries, environ 27 ETP pour la collecte, 2,2 ETP responsables et administratifs, 1 ambassadeur du tri

Faits marquants

- Organisation du service et ressources humaines :
→ Mars 2018 : un nouveau local de dépôt pour tous les agents du service collecte nommé Antenne de collecte à Castelsarrasin
→ Décembre 2018 : embauche d'une chargée de mission déchetteries et pré-collecte
→ Mise en place de réunions d'informations sur le tri auprès des équipes de collecte des déchets
Objectif : si le tri n'est pas correct, les agents collent un scotch sur le bac avec la mention "Tri non conforme". En parallèle, un courrier, expliquant les erreurs de tri, est envoyé aux habitants
→ Mise en place d'un logiciel de gestion du parc de bacs
→ Adoption du règlement de collecte
→ Etude sur la mise en place de la redevance spéciale
- Moyens matériels :
→ Vente d'une benne à ordures ménagères réformée
→ Renouvellement d'une benne à ordures ménagères 26 T
→ Vente d'un polybenne réformé
- Actions de sensibilisation et de réduction du volume de déchets :
→ Sensibilisation des gros producteurs de déchets sur le tri et la prévention par l'animateur de tri
→ Accompagnement des professionnels pour la mise en place du tri sélectif
→ Accompagnement des employeurs de saisonniers (ex : filière arboricole), qui ne connaissent pas le territoire pour améliorer le tri sélectif
→ Opération de promotion du compostage
→ Mise en place du recyclage des capsules Nespresso sur les trois déchetteries
→ Suivi de collecte pour résorption des points noirs avec notre prestataire de collecte pour St-Porquier et La Ville-Dieu-du-Temple
→ Identifier les endroits équipés en bac de regroupement en centre-ville afin de les modifier progressivement. Objectif : diminuer les dépôts sauvages et améliorer l'esthétique des centres villes
- Castelsarrasin : le long du canal – pas de suppression – pose d'un autocollant pour supprimer l'apport de verre dans la collecte sélective
- Autres communes : étude de schéma de collecte pour conteneurisation en 2019 ou 2020, ou par point d'apport volontaire plutôt qu'en bac de regroupement

- Etude de conteneurisation sur certains quartiers sensibles de Moissac : route de Laujol, côte St-Julien, La Madeleine, côte St-Laurent, quartier du Maroc et peut-être plus
- Sensibiliser les habitants du centre-ville au compostage : composteurs partagés de quartier : capitainerie de Moissac et école primaire du Sarlac
- Composteurs collectifs : les résidences Malengane et Cadossang de Moissac et la cuisine centrale de Castelsarrasin
- En 2017-2018 : école de Louis-Sicre, école de Montebello sur la thématique déchets, et l'école du Sarlac sur la thématique de l'alimentation
- En 2018-2019 : en cours de labellisation école Courbieu sur la thématique de l'alimentation, l'IME confluences et l'ensemble Sainte-Famille (Jeanne-d'Arc et Notre-Dame) sur la thématique déchets

2019 : Les perspectives

- Aménagement d'une aire de lavage au quai de transfert des ordures ménagères à Castelsarrasin (Marché lancé pour 117.000 € HT)
- Embauche d'un adjoint à la collecte des ordures ménagères
- Nouveau marché de fourniture de bacs roulants et de pièces détachées avec reprise des cuves
- Mise en place de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers pour faire payer les producteurs de déchets non ménagers produisant plus de 1.540 litres par semaine à un prix plus juste et les inciter à réduire leur production de déchets et améliorer le tri
- Etude de mise en place d'une benne éco-mobilier pour la déchetterie de la Biarne
- Premiers travaux d'optimisation des déchetteries portant sur la mise aux normes
- Composteurs de la restauration collective : 2 sites à l'étude pour 2019 sur le territoire de TDC : la gendarmerie de Moissac et l'école Notre-Dame de Castelsarrasin

Le rapport d'activité du service validé en juin 2019.

Chenil

Repères

- Convention d'objectifs avec l'association des «Oubliés de Saint-Béart» pour la gestion du refuge et de la fourrière intercommunale

Faits marquants

- Arrêt de la compétence fourrière par l'association des «Oubliés de Saint-Béart» en raison du surnombre d'animaux sur place et en raison de l'élargissement du périmètre (6 à 22 communes)

2019 : Les perspectives

- Restitution de la compétence aux 22 communes

8- Habitat et logement

Politique locale de l'habitat (élaboration, suivi et révision OPAH)

En 2018, la Communauté de Communes Terres des Confluences a décidé de prolonger, jusqu'au 31 décembre, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) initiée en 2014 par l'ex-Communauté de Communes Sère-Garonne-Gimone (14 communes étaient concernées : Angeville, Castelferrus, Castelmayran, Caumont, Cordes-Tolosannes, Coutures, Fajolles, Garganvillar, Labourgade, Lafitte, Montain, Saint-Aignan, Saint-Arroumex, Saint-Nicolas-de-la-Grave).

L'opération a permis d'accorder des subventions, sous conditions, aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat.

Cette opération s'est terminée mais, en parallèle, la Conférence Intercommunale du Logement s'est mise en place.

Repères**Bilan OPAH 2018 : des aides pour rénover les logements pour les propriétaires bailleurs et occupants**

- Les dossiers se répartissent sur les 14 communes de l'ex-S2G (Angeville, Castelferrus, Castelmeyran, Caumont, Cordes-Tolosannes, Coutures, Fajolles, Garganvillar, Labourgade, Lafitte, Montaïn, St-Aignan, St-Arroumex, St-Nicolas-de-la-Grave)
- Ces dossiers concernent soit :
L'amélioration thermique des logements
Le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, nombreuses sur notre territoire (le plus de dossiers agréés = 18)
Les logements indignes et très dégradés
- 24 logements agréés pour un objectif de 29
- 1 dossier façade réalisé en 2018 sur la commune de St-Aignan
- Depuis 2014 : 2.896.480 € TTC de travaux réalisés
- Depuis 2014 : 1.619.638 € de subventions attribuées par les différents financeurs dont **94.959 €** par Terres des Confluences (soit 3.3 %)
- 12.696,70 € de subventions versées par Terres des Confluences du 1^{er} janvier au 31/12/2018
- Impact positif sur les professionnels du bâtiment : 80 % des travaux sont effectués par des artisans locaux

2019 : Les perspectives

- Lancement étude pré-opérationnelle OPAH

Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

La Communauté de Communes étant compétente en matière d'habitat doit mettre en place plusieurs mesures :

- Définir une politique intercommunale des attributions avec une CIL
- La CIL est une instance qui a pour objet de définir la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux en concertation avec différents partenaires. L'objectif premier de ce dispositif est de permettre une meilleure mixité sociale à l'échelle du territoire, des communes et des quartiers. Cette instance est co-présidée par le Président de la Communauté de Communes et le Préfet. Elle est composée de 3 collèges :
- 1 collège de représentants des collectivités territoriales dont les maires sont membres de droit
 - 1 collège de représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions (bailleurs sociaux, réservataires...)
 - 1 dernier collège de représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement
- Elaborer un plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID).

Objectifs

- Simplifier les démarches des demandeurs
- Faciliter l'accès à l'information du public
- Rendre plus transparentes les étapes de l'instruction de la demande
- Favoriser l'examen des situations les plus complexes
- Favoriser le partage des informations relatives à la demande et à son parcours entre les différents partenaires

Faits marquants

- 3 juillet 2018 : séminaire de lancement avec les instances appelées à siéger
- De juillet à décembre 2018 : élaboration d'un diagnostic du parc social

2019 : Les perspectives

- 16 janvier 2019 : installation de la CIL : approbation du règlement, diagnostic du territoire et définition des orientations d'attribution
- Juin 2019 à janvier 2020 : élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

Aire d'accueil des gens du voyage (gestion et suivi)

Repères

- Au 1^{er} janvier 2017, la loi NOTRe a confié la gestion des aires d'accueil des gens du voyages aux Communautés de Communes
- 2 aires à gérer :
 - Aire d'accueil de Laverdoulette
 - Aire de grand passage de Maniou

Faits marquants

- 2 règlements intérieurs mis à jour en 2018 (aire de Maniou et aire de Laverdoulette)
- Nouveau cahier des charges de la gestion des aires
- Gestionnaire : entreprise VAGO

2019 : Les perspectives

- Etude des besoins en termes d'habitat adapté pour les voyageurs menée par la Communauté de Communes
- Diagnostic technique de l'aire de Laverdoulette pour envisager la rénovation de cette aire vieillissante
- Participation de la Communauté de Communes aux travaux d'élaboration du schéma départemental 2020/2025 des gens du voyage

9- Environnement

GEMAPI

Faits marquants

- Prise de la compétence au 1^{er} janvier 2018
- 5 bassins versants
- 1 TRI (Territoire à Risque Inondation) impactant Castelsarrasin, Moissac et Lizac
- 6 syndicats (le Lemboulas, la Gimone, la Barguelonne, Sère et Affluents, le Tarn et la Garonne) : adhésion de la Communauté de Communes, excepté pour le Tarn et la Garonne
- Création d'un syndicat mixte unique à l'échelle des bassins versants de l'Auroue, de l'Arrats, de la Sère, de la Gimone et des affluents rive gauche de la Garonne Tarn-et-Garonnaise, le SYGRAL

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif continue d'assurer son rôle de contrôle et de conseil à destination des usagers du SPANC, afin de supprimer les installations qui posent des problèmes environnementaux et/ou sanitaires.

- 1 budget à l'équilibre mais abondé par le budget général (fonctionnement : 105.087 € de recette ; 98.162 € de dépenses)

Reperes

- Personnels et matériels mobilisés par la régie : 1,75 ETP
 - Contrôleurs : 1,5 ETP
 - Responsables et administratifs : 0,25 ETP
- 16.500 habitants concernés par l'assainissement individuel
- 480 installations contrôlées, sur les 7.215 existantes
 - 3 contrôles de bon fonctionnement périodiques
 - 146 contrôles de conception
 - 109 contrôles de réalisation
 - 221 contrôles de bon fonctionnement pour vente immobilière
 - Sur les 224 contrôles de bon fonctionnement, 24 % sont conformes, 76 % sont non conformes.
- 80 points sur 100 pour l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Faits marquants

- Adoption du budget annexe 2018
- Révision du règlement de service
- Adoption des tarifs applicables au 1^{er} août 2018
- Mise à jour du Guide à l'attention des communes pour l'information des usagers
- Acquisition et déploiement d'un logiciel métier
- 480 contrôles réalisés
- 22 communes sont gérées en régie par le SPANC
- 65 installations réhabilitées
 - Les missions de contrôle des installations sont réalisées directement en régie ou par la mise en œuvre de conventions de prestations de services avec le Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux (SATESE, service du Conseil Départemental) pour le remplacement des agents en cas d'absence longue ou des prestataires privés. Le SATESE a réalisé 33 contrôles sur le territoire en 2018. La SAUR a réalisé 22 contrôles en 2018

2019 : Les perspectives

- Poursuite des services mis à disposition des usagers
- Démarrage des contrôles initiaux de fonctionnement des installations existantes sur Moissac et Castelsarrasin
- Marché de prestations de contrôles d'ANC

Centre aquatique intercommunal

Repères

- Objectif 1^{er} de l'équipement : savoir nager dans le cadre de l'apprentissage scolaire

Faits marquants

- Visites d'équipements aquatiques par les élus et les services
- Lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de type conduite d'opération pour la construction du centre aquatique : c'est le bureau d'étude SAMOP ADOC qui a été retenu
- Lancement d'un appel d'offre pour le concours architecture et ingénierie
- Approbation du préprogramme

2019 : Les perspectives

- Lancement d'un concours d'architecte et ingénierie et désignation de l'équipe de conception du projet et de l'architecte
- Validation du programme au conseil du 12 février 2019
- 1^{ère} esquisse du centre aquatique
- Consolidation des financements

Projet :

- Projet de 10,89 M€ HT : 3 M€ financés par les communes de Castelsarrasin et Moissac (1,5 millions d'euros chacune) et 1 M€ financés sur l'enveloppe départementale des 22 communes membres
- Mise en service à l'été 2022

AR PREFECTURE

082-200066322-20191001-DEL0920191-DE

Regu le 01/10/2019